



Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes¹

BMO Groupe financier (BMO) s'engage à respecter les droits de la personne et s'oppose à toute forme d'esclavage et de traite des personnes.

Le respect des droits de la personne se reflète dans nos valeurs fondamentales. Cela implique de favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif et de réduire les effets négatifs que les activités de BMO ont sur les droits de la personne ou auxquels elles contribuent ou sont liées, dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.

La présente déclaration décrit les éléments de notre programme des droits de la personne pour l'exercice 2020, un programme qui continue d'évoluer et d'intégrer les meilleures pratiques internationales, comme celles qui sont représentées dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour en savoir plus au sujet de notre approche des droits de la personne et du développement durable, consultez notre [Déclaration sur les droits de la personne](#) ainsi que notre Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 offerts sur le site <https://notre-impact.bmo.com/>.

Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Fournisseur de services financiers hautement diversifiés dont le siège social est établi au Canada, BMO compte plus de 43 000 employés. BMO est animé par une seule raison d'être : avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*. À cette fin, d'ici 2025, BMO mobilisera 400 milliards de dollars canadiens pour la finance durable, apportera plus de soutien aux petites entreprises et aux femmes entrepreneures et atténuera les obstacles à l'inclusion.

BMO offre à près de 12 millions de clients une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires. Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, et nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes, en Asie et en Australie.

BMO Marchés des capitaux offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clients commerciaux, institutionnels et gouvernementaux. Cette entité compte environ 2 700 professionnels qui travaillent dans 35 bureaux répartis dans le monde entier. Ses secteurs d'activités incluent les groupes Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux. BMO Marchés des capitaux exerce ses activités au Royaume-Uni par l'intermédiaire de la succursale londonienne de BMO et de BMO Capital Markets Limited, une filiale directe de BMO et notre courtier sur ce territoire. BMO Capital Markets Limited exerce également ses activités en Australie par l'intermédiaire d'un bureau de représentation situé à Melbourne, offrant des services de banque d'affaires et de prêts de titres aux clients des services de gros.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une société de gestion d'actifs d'envergure mondiale qui, par l'intermédiaire de 20 bureaux répartis partout dans le monde, offre des services de gestion de placement, de planification de la retraite, de fiducie et de garde de titres aux investisseurs institutionnels, aux particuliers et aux clients à valeur nette élevée du monde entier. Un certain nombre d'équipes de placement spécialisées en Europe et en Amérique du Nord complètent ses principaux centres de placement à Londres, Chicago, Toronto et Hong Kong. BMO Global Asset Management (EMEA), le pendant européen de BMO Gestion mondiale d'actifs, est établie principalement à Londres et aux Pays-Bas.

BMO et ses filiales font affaire avec divers fournisseurs pour leurs produits et services, notamment ceux qui ont trait aux activités commerciales que BMO externalise dans le cadre de son offre de produits et de sa prestation de services aux clients. Parmi ces services, on compte le recrutement de personnel, la publicité et le marketing, la gestion des technologies d'information, les opérations commerciales et les affaires immobilières. Dans une moindre mesure, nous faisons aussi affaire avec des prestataires de services de nettoyage, de restauration, de voyage, d'hébergement et de centres d'appels.

¹ La présente déclaration est émise en vertu de l'article 54 de la *loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne* (la Loi britannique) et de la partie 2 de la *loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne* (la Loi australienne) pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2020. Il s'agit d'une déclaration consolidée de BMO et de ses filiales qui sont assujetties aux exigences de (a) la Loi britannique, à savoir : BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Capital Markets (Holdings) Limited, BMO Real Estate Partners LLP et BMO Fund Management Limited et (b) la Loi australienne, à savoir BMO Capital Markets Limited.

En 2020, nous avons acheté pour à peu près 5,3 milliards de dollars canadiens de produits et de services auprès d'environ 7 903 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 3,7 milliards dans le cadre de nos opérations au Canada et 1,6 milliard pour celles aux États-Unis. Dans le contexte de nos opérations en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons acheté des produits et des services dont le coût total est d'environ 130,4 millions de livres sterling.

Nos normes, politiques et codes de conduite relatifs à l'esclavage et à la traite des personnes

BMO a adopté un ensemble de politiques, de normes et de lignes directrices qui réduisent le risque d'esclavage moderne et de traite des personnes dans nos activités, notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement. Nos politiques et normes générales s'appliquent à l'échelle de l'entreprise (y compris à toutes les filiales) et établissent des cadres qui permettent de déterminer, de mesurer, de gérer et de signaler les risques. Notre processus d'élaboration des politiques commence par une évaluation qui nous permet de déterminer et de formuler les risques importants exigeant la surveillance du conseil d'administration ou des cadres supérieurs. BMO exige que les politiques et les normes soient évaluées au moins tous les deux ans, et mises à jour au besoin. Les parties prenantes internes donnent leur avis pendant le processus d'élaboration et de mise à jour des politiques, ainsi que lors de l'élaboration des documents appuyant ces politiques, comme les lignes directrices et les directives.

Le [Code de conduite de BMO](#) (le Code) représente les valeurs éthiques que le conseil d'administration de BMO, les administrateurs des conseils d'administration des filiales de BMO et tous les employés doivent incarner. Conformément à nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité, le Code exige que nous tenions compte de l'incidence de nos décisions d'affaires sur nos parties prenantes et sur les collectivités où nous exerçons nos activités. Il nous encourage également à faire ce qui est bien et à respecter la lettre et l'esprit de la loi.

Notre [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#) (le Code des fournisseurs) énonce des attentes précises en matière d'intégrité, de traitement équitable et de durabilité. Les fournisseurs doivent respecter les normes d'emploi applicables ainsi que la législation relative au travail, à la non-discrimination et aux droits de la personne. Dans les territoires où la législation et les normes du travail n'abordent pas la discrimination et les droits de la personne, nous nous attendons à ce que les fournisseurs agissent correctement. Les fournisseurs ne doivent pas tolérer l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire, la traite des personnes, ni le travail des enfants au sein de leur entreprise ou de leur chaîne d'approvisionnement. Tout harcèlement — intentionnel ou non — doit être interdit dans leur milieu de travail et dans celui de leurs fournisseurs. Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs d'adhérer à un syndicat ou d'être représentés aux termes de la législation locale; ils doivent également se conformer aux lois et aux règlements sur les salaires et les heures de travail applicables dans les territoires où ils exercent leurs activités.

BMO a mis sur pied un programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) constitué de politiques, de procédures et d'évaluations du risque pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, ainsi que de sanctions conçues pour la protection contre les crimes financiers et la détection des risques de traite des personnes ou d'esclavage moderne.

Notre directive relative à la gestion du risque lié aux tiers et notre guide de la Gestion du risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs décrivent nos pratiques d'approvisionnement ainsi que les processus, les structures, les contrôles et les systèmes que nous utilisons pour gérer le risque lié à l'externalisation et au recours aux fournisseurs tout au long de notre relation avec ceux-ci.

La politique générale Gestion des ressources humaines de BMO et nos lignes directrices sur le recrutement, la diversité et l'inclusion témoignent de notre engagement à veiller à ce que tous les programmes et toutes les politiques, les procédures et les pratiques qui ont trait aux ressources humaines satisfassent les exigences réglementaires et juridiques des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, en plus d'officialiser notre engagement en matière de non-discrimination et d'égalité des chances.

Évaluation et gestion du risque

Employés

Nous respectons l'ensemble des normes d'emploi et des lois relatives aux droits de la personne qui s'appliquent dans tous les territoires où BMO exerce ses activités. Afin d'avoir une approche juste et équitable en matière d'embauche, nous veillons à ce que nos méthodes de recrutement et d'embauche soient conformes aux lois applicables.

Nous respectons et favorisons la diversité, l'égalité et les droits de la personne au sein de notre effectif. De façon plus particulière, nous reconnaissons l'égalité des sexes comme droit fondamental de la personne, nous défendons la liberté d'association et le droit à la négociation collective (voir la [Déclaration relative à la liberté d'association et au droit de négociation collective de BMO](#)), nous nous opposons au travail forcé ou obligatoire ainsi qu'au travail des enfants, et nous nous opposons à la discrimination à toutes les étapes du cycle d'emploi, y compris la discrimination fondée sur l'ethnicité et la race. De plus, nous nous engageons à donner accès à des occasions et à favoriser la progression des groupes qui ont toujours fait face à des obstacles sociaux et économiques systémiques à l'inclusion.

Nous tenons à la diversité et à l'inclusion en milieu de travail, qui sont des valeurs fondamentales de notre organisation. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail au sein duquel tous nos employés peuvent réussir. À cette fin, nous répondons aux besoins de chacun :

- en offrant aux employés handicapés des mesures d'adaptation du milieu de travail, des dispositifs techniques ou un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite au travail;
- en offrant à tous les employés les outils et les ressources nécessaires pour réaliser leur plein potentiel.

Pour soutenir notre engagement en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, BMO a établi des procédures d'exploitation visant à créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif pour tous. Celles-ci comprennent notamment des programmes de santé et de sécurité et de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et la victimisation en milieu de travail, des programmes de recours, des procédures de règlement des griefs, un programme contre la violence au travail, des programmes de protection des employés, un programme favorisant un milieu de travail exempt de drogue, des lignes directrices en matière d'alcool et de drogue et des régimes de travail souples. Nous avons également des programmes qui encouragent les employés à exprimer leurs préoccupations, qui les appuient et qui les protègent contre toute forme de représailles à cet égard.

Fournisseurs

Le Code des fournisseurs de BMO énonce les normes auxquelles nos fournisseurs doivent se plier en matière de respect des droits de la personne, d'éthique commerciale et d'observation de la loi. Nous encourageons nos fournisseurs à adopter des politiques et un code de conduite semblables aux nôtres, et à communiquer leurs attentes à leurs propres fournisseurs dans la chaîne d'approvisionnement.

Le cadre de gestion du risque lié aux tiers de BMO régit l'évaluation et la gestion des risques liés à nos fournisseurs, de même que notre processus de diligence raisonnable. Il nous permet de déterminer, d'évaluer, de surveiller et d'atténuer de façon proactive les risques liés à nos tiers fournisseurs, notamment le risque de ne pas nous conformer aux exigences réglementaires. Nous déterminons les risques liés à l'externalisation et à nos fournisseurs en veillant à comprendre les stratégies commerciales, les produits et services, les processus, les systèmes, les activités et les caractéristiques qui revêtent de l'importance dans l'environnement de l'entreprise. Toute entente avec un nouveau fournisseur ainsi que tout renouvellement ou toute modification importante d'une entente avec un fournisseur actuel doivent être conformes aux exigences du cadre.

Au besoin et conformément au cadre de gestion du risque lié aux tiers, nous faisons preuve de diligence raisonnable avant de conclure une entente avec tout nouveau fournisseur et appliquons des règles de diligence raisonnable continue pour nous assurer que nos fournisseurs adhèrent en permanence aux politiques de BMO. Si l'un d'eux reconnaît une quelconque lacune interne qui l'empêcherait de déceler tout risque pertinent ou s'il détecte un risque qu'il est incapable de gérer, nous travaillons avec lui pour trouver une solution. Dans cet esprit de collaboration, nous aidons nos fournisseurs à élaborer leurs propres politiques en matière de meilleures pratiques, de leadership, de durabilité et d'innovation.

Notre processus de diligence raisonnable permet de vérifier la capacité d'un fournisseur potentiel à fournir les services une seule fois ou en continu et de déterminer et d'évaluer les risques liés à la prestation de ses produits ou de ses services. Nous avons également intégré dans nos pratiques d'approvisionnement des dispositions favorisant la diversité des fournisseurs afin d'accroître les occasions offertes aux fournisseurs issus de la diversité.

Depuis 2018, nous travaillons à améliorer nos programmes actuels de gestion du risque lié aux tiers afin de gérer le risque d'esclavage et de traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement et d'aborder la question d'une plus grande durabilité de la chaîne d'approvisionnement, notamment par une diligence raisonnable entourant les questions liées aux droits de la personne. Nous continuerons de déterminer les outils et les processus permettant d'intégrer efficacement dans notre programme d'approvisionnement la définition, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux, sociaux et

de gouvernance qui sont liés à l'approvisionnement. Les équipes responsables de la durabilité et de l'approvisionnement collaborent pour diriger ces efforts.

Clients

Puisque nous offrons des services financiers dans de nombreux territoires, nous reconnaissons que nous risquons de rencontrer des clients qui s'adonnent à l'esclavage et à la traite des personnes lors de la prestation de certains services. Pour nous attaquer à ce risque, nous avons intégré à notre programme LBA des processus particuliers visant à détecter les risques de traite des personnes ou d'esclavage moderne.

Les risques liés à nos clients sont évalués en fonction de facteurs comme le type de client, la région et le produit. Nous repérons les clients associés aux pays qui présentent un risque élevé (p. ex., les clients qui sont établis dans un pays à risque élevé ou qui font des affaires importantes avec un tel pays), ainsi que les clients qui font des affaires dans certains secteurs d'activité présentant un risque élevé ou qui exercent une profession présentant de tels risques, comme les fabricants d'armes, leurs revendeurs et leurs intermédiaires, les entreprises qui font appel à de fortes liquidités ainsi que les marchands de pierres ou de métaux précieux ou de bijoux. Les pays à risque élevé font l'objet d'une diligence accrue. Notre programme LBA exige d'obtenir des organismes de réglementation ou d'application de la loi toute couverture médiatique ou information négative au sujet de nos clients.

Voici des exemples d'activités commerciales comportant un risque élevé d'esclavage et de traite des personnes :

1. la mobilisation de capitaux au nom d'un émetteur pour une transaction particulière;
2. la gestion de portefeuilles de clients dont les activités peuvent servir à faciliter l'esclavage ou la traite des personnes;
3. l'investissement, au nom de clients, dans des titres de sociétés dont les activités peuvent aller à l'encontre des droits de la personne ou dont la chaîne d'approvisionnement peut présenter des problèmes en la matière, ou la détention de tels titres au nom de clients.

Le programme LBA de BMO prévoit des évaluations qui permettent de déterminer nos secteurs d'activité qui sont plus à risque. Des mesures renforcées s'appliquent à ces secteurs à risque élevé qui comprennent des clients, des produits, des services, des transactions, des régions et des circuits de distribution particuliers.

Ce programme vise à trouver et à vérifier les renseignements sur les clients, à surveiller leurs transactions afin de déceler toute activité inhabituelle et à signaler toute activité suspecte aux autorités compétentes afin de repérer les activités criminelles – telle la traite des personnes – qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à l'évitement de sanctions. Nous examinons nos stratégies et nos objectifs de lutte contre le blanchiment d'argent sur une base continue.

Le programme LBA de BMO collabore également avec le projet Protection, dont l'objectif est d'accroître la sensibilisation à la traite des personnes et le signalement des transactions suspectes à cet égard. En 2019, BMO s'est joint à une coalition formée de douze grandes banques et de six organisations de survivants afin de lancer le projet de mobilisation du secteur financier pour la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains *Finance Against Slavery and Trafficking (FAST)* à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le projet FAST vise à fournir aux institutions financières, aux prestataires de services, aux organismes de réglementation, aux organismes gouvernementaux et à d'autres parties prenantes partout dans le monde un cadre permettant d'offrir des services financiers de base aux survivants afin de faciliter leur réintégration dans la société.

En tant que signataire des principes d'Équateur, BMO Marchés des capitaux s'est engagée à évaluer et à gérer les risques environnementaux et sociaux qui sont liés à toutes les transactions de crédit visées par ces principes. Conformément à cet engagement, nous étudions toutes les questions relatives aux droits de la personne soulevées par de telles transactions, notamment les questions touchant la santé et la sécurité des collectivités, les droits des Autochtones et des travailleurs et les relations avec les collectivités. Le nombre de transactions examinées en fonction des principes d'Équateur pour l'année 2020 est indiqué dans le Rapport de durabilité de BMO.

Gestion d'actifs

Les droits de la personne sont au centre de l'approche de BMO Gestion mondiale d'actifs en matière d'investissement responsable, de mobilisation des entreprises, d'exercice du droit de vote et de communication de l'information. Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, nous avons mis sur pied au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Canada, une équipe spécialisée en investissement responsable qui mobilise les investisseurs dans le but d'encourager les sociétés dans lesquelles nous investissons à adopter les meilleures pratiques à l'égard des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Cela comprend des initiatives de mobilisation des sociétés évoluant dans des secteurs à risque élevé sur des sujets tels que la protection des droits des travailleurs migrants, les négociations collectives et les normes de santé et de sécurité. Cette équipe surveille également les sociétés présumées coupables d'avoir contrevenu aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et intervient auprès d'elles en cas de problème soulevant d'importantes préoccupations. De plus, BMO Gestion mondiale d'actifs offre un éventail de fonds dont le portefeuille est composé d'entités émettrices systématiquement sélectionnées pour leurs normes éthiques, sociales et environnementales.

En 2019, BMO Gestion mondiale d'actifs a publié un énoncé sur les [attentes à l'égard des pratiques sociales](#) qui souligne l'engagement à respecter les droits de la personne et les droits du travail au moyen de pratiques de placement ainsi qu'au moyen d'activités de mobilisation et de vote.

Mécanismes permettant de dissiper les craintes et de régler les plaintes

Nos employés disposent de nombreux moyens pour signaler les infractions aux lois, aux règlements et au Code, notamment un service externe d'alertes éthiques anonyme. Tant les employés que les autres parties prenantes de BMO (p. ex., nos fournisseurs) peuvent y recourir 24 heures par jour, 365 jours par année.

BMO s'entretient régulièrement avec des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires au sujet de différents enjeux liés au développement durable, y compris des questions potentiellement liées aux droits de la personne. Les parties prenantes externes peuvent aussi communiquer avec BMO par l'intermédiaire de canaux de rétroaction, notamment en écrivant à sustainability@bmo.com.

Formation, sensibilisation et consultation

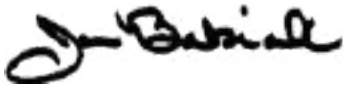
Tous les employés de BMO sont tenus de suivre le programme de formation Conformité éthique et réglementaire régulièrement. Celui-ci donne de l'information sur les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent, qui comprennent la traite des personnes, et sur les signaux avertisseurs qui peuvent indiquer une infraction sous-jacente. Il aborde également les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne. Le taux d'achèvement de cette formation et les heures qui y sont consacrées font l'objet d'un suivi et sont signalés dans le Rapport de durabilité de BMO.

Une formation complémentaire spécialisée est donnée aux employés, aux mandataires, aux fournisseurs, aux impartiteurs et à toute autre personne chargée des activités de contrôle, des résultats ou de la surveillance, s'il y a lieu.

Cette déclaration consolidée est mise à jour chaque année en collaboration avec tous les secteurs d'activité concernés et les représentants de chacune des entités déclarantes. La déclaration est approuvée par les administrateurs du conseil d'administration de BMO et de tous les conseils d'administration des filiales, sous réserve des exigences en matière de déclaration.

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de la Banque de Montréal.



NOM: Jan Babiak

TITRE: Directrice

DATE: 23 février 2021

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Asset Management Limited.



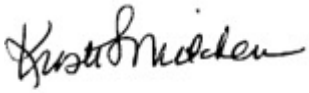
NOM: David Logan

TITRE: Chief Executive Officer, BMO Asset Management Limited

DATE: 27 janvier 2021

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Asset Management (Holdings) plc.



NOM: Kristi Mitchem

TITRE: Chief Executive, BMO Asset Management (Holdings) plc

DATE: 3 février 2021

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Asset Management (Services) Limited.



NOM: Richard Watts

TITRE: Director

DATE: 18 janvier 2021

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Capital Markets Limited.



NOM : William Smith

TITRE : Managing Director, Head of International, BMO Capital Markets Limited

DATE : 7 decembre 2020

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Fund Management Limited.



NOM: David Logan

TITRE: BMO Fund Management Limited

DATE: 27 janvier 2021

Approbation

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Real Estate Partners LLP.



NOM: Stewart Bennett

TITRE: Board member, BMO Real Estate Partners LLP

DATE: 20 janvier 2021